
Programme de Formation

Certificat Complémentaire de Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs RS5737

Organisation

Durée : 162 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

- Demandeur d'emploi
- Apprenants en alternance:
Contrat d'Apprentissage pour les moins de 30 ans et contrat de professionnalisation
- Salariés
- Demandeur d'emploi en reconversion professionnelle
- Entrepreneurs individuels



Objectifs pédagogiques

Préparer le certificat complémentaire Direction d'un Accueil Collectif de mineurs inscrit au RS 2032.

Le/la directeur(trice) d'un accueil collectif de mineurs (ACM) :

- participe à l'élaboration du projet pédagogique à partir du projet éducatif de l'organisateur et en assure la mise en œuvre ; - assure la coordination pédagogique des équipes pédagogiques en leur permettant de s'approprier le projet pédagogique ;
- accompagne les membres de l'équipe pédagogique et assure leur formation pratique en tant que de besoin ;
- peut être amené(e) à diriger d'autres personnels intervenants au sein de l'ACM (personnels techniciens, personnels de service,...) ;
- assure la sécurité physique et affective des participants (enfants et adultes) dans la vie quotidienne et les activités ;
- développe et fait développer des pratiques favorisant le vivre-ensemble et la citoyenneté dans la vie quotidienne, les pratiques numériques raisonnées et les activités de l'ACM ;
- gère le suivi de la vie quotidienne ; - organise l'intendance, la logistique et les moyens alloués par l'organisateur.

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5737/>



Description

Organiser et évaluer les activités

- Elaborer, mettre en œuvre et évaluer un projet pédagogique adapté aux particularités de l'ACM et en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur
- Conduire et évaluer une action d'animation s'inscrivant dans le cadre d'un projet pédagogique
- Evaluer les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet pédagogique, gérer et administrer les moyens alloués par l'organisateur



Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs

- Mettre en œuvre des modalités d'accompagnement de l'équipe dans la conception et la mise en œuvre de démarches pédagogiques
 - Gérer les dynamiques de groupe pour le développement de l'action et le respect des personnes
- Mettre en œuvre une organisation de travail collectif (personnels pédagogiques et techniques) au service de l'accomplissement du projet pédagogique

Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs

- Organiser des dispositifs d'accueil collectif et éducatif en tenant compte des contraintes et des ressources contextuelles
- Organiser les espaces et la vie quotidienne pour favoriser l'autonomie des publics et le respect de chacun au sein du collectif
- Accompagner les publics dans la réalisation de leurs projets

 Prérequis

Afin de suivre au mieux l'action de formation et d'obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation :

- AFPS ou PSC1
- Le casier judiciaire n°3 vierge
- un certificat médical de non-contreindications à la pratique d'activités et à l'encadrement des publics
- une pièce d'identité en cours de validité
- Être titulaire d'un BPJEPS
- et, être capable de justifier d'une expérience d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif de mineurs, d'une durée totale de vingt-huit jours dans les cinq ans qui précèdent l'entrée en formation, au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.

**Modalités pédagogiques**

Le mode de fonctionnement est axé sur une alternance de contenus théoriques et de mises en situations pratiques.

Les modalités pédagogiques utilisés sont diversifiés selon les objectifs visés

**Moyens et supports pédagogiques**

L'EMSAT utilise plateforme e-learning permettant les classes virtuelles, le suivi individualisé des apprenants, la mise en place de QUIZZ, d'évaluation

Abonnements à des revues professionnelles (O.T, management, journal de l'animation...)

Tout apprenant a accès à un DRIVE en lien avec sa formation avec mise à disposition des ressources pédagogiques, des contenus de cours, les corrections des évaluations...

**Modalités d'évaluation et de suivi**

La situation d'évaluation certificative de l'unité capitalisable (UC) constitutive du certificat complémentaire « direction d'un accueil collectif de mineurs » figurant en annexe II, se décompose comme suit : Le(la) candidat(e) doit exercer des fonctions de direction pendant au moins 18 jours, consécutifs ou non consécutifs, d'un accueil collectif de mineurs déclaré, tel que défini dans le code de l'action sociale et des familles.

Il/elle transmet, dans les conditions fixées par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ou par le directeur (DRAJES), un document écrit d'une vingtaine de pages, présentant sa capacité à diriger un accueil collectif de mineurs.

Ce document écrit constitue le support d'un entretien de 30 minutes maximum comprenant 10 minutes maximum de présentation orale par le(la) candidat(e).

L'entretien avec les deux évaluateurs porte sur les outils que le(la) candidat(e) a confectionnés et son analyse de pratique d'une fonction de direction d'accueil collectif de mineurs